

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 27 janvier de l'An Deux Mille Vingt Deux à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 21/01/2022, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de M. Philippe AUDURIER, Président.

Votants : 26

GRIJOL Christian, ANDASMAS Anissa (visio), STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell (visio), MANNEVEAU Julie (visio), HERNANDEZ Marie-Thérèse, AUDURIER Philippe, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, POULMARC'H Bertrand, LE MOIGNE Philippe, DREANO Christelle, LAOUENAN-LE LEC Françoise, TANGUY Christine, JAFFRY Bernard, CROM Florence, TUPIN Hugues.

Pouvoirs : ABGUILLERM Christian, pouvoirs à ANDASMAS Anissa
GUET François, pouvoirs à GRIJOL Christian
KERVAREC Ronan, pouvoirs à SAVINA Henri
POITEVIN Jocelyne, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
CLEMENT Isabelle, pouvoirs à BOUCHERON Dominique
GUILLEMOT André, pouvoirs à JAFFRY Bernard.

Secrétaire de séance : CROM Florence

Délibération N° DE 09-2022

Objet : Etude pré-opérationnelle en vue de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat : autorisation au Président à lancer l'étude pré-opérationnelle

Rapporteur : Marc RAHER

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique de l'habitat et de la déclinaison de ses Programmes locaux de l'Habitat (PLH) successifs, Douarnenez Communauté est engagée depuis de nombreuses années dans une dynamique visant à l'amélioration du parc privé du territoire communautaire. Ainsi, Programme d'Intérêt Général (PIG) et Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) se sont succédés depuis 2005.

En 2018, Douarnenez Communauté et la Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz ont adopté une OPAH mutualisée et ont ainsi démontré la volonté de déployer une stratégie et des moyens communs pour répondre à des enjeux partagés tels que la résorption de l'habitat indigne, l'adaptation et l'amélioration énergétique des logements. Aussi, les résultats de l'OPAH en cours (2018-2023), mutualisée entre Douarnenez Communauté et la Communauté de communes Cap Sizun – Pointe du Raz, sont très satisfaisants et conforte la volonté politique de poursuivre la dynamique.

Par ailleurs, deux EPCI voisins, la Communauté de communes du Pays Bigouden Sud et la Communauté de communes du Haut Pays Bigouden, précédemment engagées sur une OPAH commune sur la période 2016-2021, expriment également le souhait de renouveler une OPAH de manière mutualisée. Aussi, les quatre EPCI de l'Ouest Cornouaille (Communauté de communes du Pays bigouden Sud ; Communauté de communes du Haut Pays Bigouden ; Douarnenez Communauté ; Communauté de communes du Cap Sizun – Pointe du Raz) pourraient engager une réflexion commune dans le cadre, dans un premier temps, de la réalisation d'une étude pré-opérationnelle d'OPAH.

Au regard des délais d'élaboration d'un dispositif de type OPAH et afin de construire le dispositif qui succèdera à l'actuelle OPAH (printemps 2023), il est dès à présent nécessaire de prendre les dispositions relatives à l'engagement de l'étude pré-opérationnelle. Le périmètre d'intervention de la future étude pré-opérationnelle (2 ou 4 EPCI) sera débattu par une instance commune aux 4 EPCI de l'Ouest Cornouaille à programmer dans les meilleurs délais.

Vu l'avis de la commission aménagement et développement du 10 janvier 2022,

Vu l'avis favorable du bureau du 17 janvier 2022,

Il est proposé :

- **D'autoriser le lancement de l'étude pré-opérationnelle de la future Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (périmètre restant à préciser).**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 27 janvier 2022.

Le Président,

Philippe AUDURIER

